



Père biologique vs père légitime

Par **mimi1811**, le **10/07/2015** à **15:13**

Bonjour,

Un juge peut-il décider que les droits parentaux soient donnés au père biologique alors que le père légitime a reconnu et élevé son enfant pendant ses 8 premières années ?

Je précise que l'enfant a été aimé et élevé par son père légitime, n'a jamais été battu, durant ces 8 années.

Le père est veuf depuis 3 ans.

Merci pour vos retours.

Par **Tisuisse**, le **10/07/2015** à **16:02**

Bonjour,

Qu'appellez-vous "père légitime" ?

Le père biologique a-t-il reconnu son enfant ? Paye-t-il une pension alimentaire ? Voit-il régulièrement son enfant (droit de visite et d'hébergement) ?

Qui est veuf ? le père biologique ou l'autre ?

Par **aguesseau**, le **10/07/2015** à **21:17**

Bsr,

père biologique, juridiquement, cela ne veut rien dire.

un enfant n'a qu'un père, celui qui l'a reconnu et élevé pendant 5 ans au moins car dans ce cas, la filiation paternelle n'est plus contstable.

L'homme qui se prétend être le père "biologique" ne peut plus revebdiquer son éentuelle paternité.

cdt